



REGLES DES COMPETITIONS DE L'IAAF 2018-2019

Amendements concernant les Règles Techniques

Règle 230.7(c)

(Amendements approuvés par le Conseil de l'IAAF, le 5 mars 2018, avec effet immédiat – les modifications sont indiquées en caractères gras)

...

Disqualification

7. ...

- (c) Une zone des pénalités sera utilisée pour les épreuves lorsque le règlement applicable de la compétition le prévoit et peut être utilisée pour d'autres épreuves si cela est indiqué par l'organe dirigeant compétent ou par les Organisateur. Dans de tels cas, un athlète sera invité à entrer dans la zone des pénalités lorsqu'il aura reçu trois cartons rouges et à y rester pour la durée appropriée. Il en sera informé par le Chef-Juge ou par une personne désignée par lui.

La durée à appliquer dans la zone des pénalités sera la suivante :

Compétition jusqu'à	Durée
5000m/5km	0.5min (30 secondes)
10 000m/10km	1min
20 000m/20km	2min
30 000m/30km	3min
40 000m/40km	4min
50 000m/50km	5min

Un athlète qui se soustrait à l'obligation d'entrer dans la zone des pénalités alors qu'il lui a été demandé de le faire, ou d'y rester pour la durée appropriée, doit être disqualifié par le Chef-Juge. Si un athlète reçoit un troisième carton rouge et qu'il n'est plus possible de le diriger vers la zone des pénalités avant la fin de la course, le Juge-Arbitre ajoutera au temps obtenu par l'athlète, le temps que ce dernier aurait dû passer dans la zone des pénalités puis il ajustera l'ordre d'arrivée si cela s'avère nécessaire. Si, à un moment, l'athlète reçoit un carton rouge supplémentaire, provenant d'un autre juge que l'un des trois qui avait auparavant envoyé un carton rouge, il sera disqualifié.

...